

EN SAVOIR PLUS ...

OFFRE D'EMPLOI

Si vous êtes titulaire du BAFA ou d'un CAP Petite Enfance et souhaitez travailler à l'accueil de loisirs du Pays de Bidache pendant les vacances scolaires, nous vous invitons à envoyer votre CV et une lettre de motivation à :

Communauté de Communes du Pays de Bidache
A l'attention de Laurence DECLA
3, allée du parc des sports
64520 BIDACHE

Ou par mail : multiaccueil@pays-de-bidache.fr

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries seront fermées les mercredi 25 décembre et 1er janvier.

Rappel des jours et horaires (hors Noël et jour de l'an)

	Lundi	Mercredi	Samedi
9 à 12 heures	CAME	BARDOS	CAME
14 à 18 heures	BARDOS	CAME	BARDOS

REDUCTION DES DECHETS - Action menée avec nos collégiens

Les élèves du collège du pays de Bidache vont peser les restes alimentaires de la cantine

Afin de se rendre compte du gaspillage à la cantine, la Communauté de Communes et le Collège du Pays de Bidache ont rassemblé des équipes d'élèves et parents d'élèves pour peser les restes alimentaires de la cantine pendant une semaine (**du 25 au 29 novembre**). L'ambassadrice du tri les accompagnera dans cette démarche à l'aide d'un « gâchimètre » (voir photo) : d'un côté les restes de repas, et d'un autre le pain jeté.

Une autre pesée aura lieu ultérieurement, lors d'une semaine où les menus seront identiques, afin d'établir une comparaison et constater si les yeux sont toujours plus gros que le ventre...

A partir des données des pesées, les élèves réaliseront une expo qui sera visible à cantine et au collège lors des journées portes-ouvertes.

Cette action constituera le point de départ d'un programme avec une charte qui fixera les objectifs à atteindre en termes de réduction des déchets alimentaires.

Contact :

Elorri Larçabal, Ambassadrice du tri, 06 45 48 88 18 - Mail : elorri.larcabal@biltagarbi.fr

Ordures ménagères

Le mois d'octobre a été ponctué de nombreuses pannes de notre camion-benne. La collecte des déchets ne s'est donc pas toujours déroulée comme prévue, et nous tenons en nous en excuser.

Cependant, nous ne pouvons accepter l'empilement de déchets qui ne relèvent pas des ordures ménagères, dans ou à proximité des containers. Ils multiplient les besoins de collecte, donc les frais, alors que des déchetteries sont à votre disposition.

En cas de situations indépendantes de notre bonne volonté, comme les pannes, nous vous remercions de ne pas déposer les sacs sur les couvercles qui ont tendance à casser avec le poids.



Communauté de Communes
Pays de Bidache
75 route de Saint Palais
64 520 Bidache
Tél : 05 59 56 05 11
Fax : 05 59 56 05 39

Heures d'ouverture
au public :
du lundi au vendredi
9h à 12h / 14h à 17h

Directeur de publication
R. Malou

Conception et rédaction :
F. Margueritte, S. Rauzier

Photos : Pays de Bidache

Impression : Imprimerie des 3
Vallées à Bardos



LA LETTRE DU

PAYS DE BIDACHE

ANNEE 2013 N°11

ARANCOU - BARDOS - BERGOUHEY VIELLENAVE - BIDACHE - CAME - GUICHE - SAMES

www.pays-de-bidache.fr

DES CONTRATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

Contrat de territoire 2013-2016

Le Département s'est récemment engagé dans une nouvelle politique de développement des territoires. Cette politique s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes et syndicats). Au total ce sont 32 territoires intercommunaux concernés par ce nouveau mode de partenariat, basé sur le partage des enjeux de développement des territoires et sur le financement équitable des projets.

Le 7 novembre dernier, le Pays de Bidache et le Conseil général des Pyrénées Atlantiques ont contractualisé pour l'engagement de 74 projets portés par 13 maîtrises d'ouvrage différentes*. Le coût total des projets représente 9 685 375 € pour les quatre années à venir, dont 2 694 053 € de subventions du Conseil général.

Projets portés par la Communauté de Communes et retenus au titre de ce contrat :

- ☞ Réhabilitation des décharges sauvages
- ☞ Mise aux normes de la cantine scolaire
- ☞ Aménagement des abords du château de Bidache
- ☞ Travaux de traitement des rejets des effluents avec traversée de l'autoroute dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité des Hauts de la Bidouze

Autres projets non inscrits au contrat :

- ☞ Aménagement de la zone d'activité des Hauts de la Bidouze
- ☞ Aménagement de l'ancienne pharmacie

en locaux pour la Communauté de communes

- ☞ Modernisation de l'Office de tourisme avec classement en catégorie III et labellisation Tourisme et Handicap

- ☞ Aménagement et sécurisation des déchetteries de Bardos et Came

Enfin, la Communauté de Communes s'apprête à signer avec le Conseil Général une convention 2013-2016 pour les travaux, l'entretien et la valorisation de châteaux de Bidache et de Guiche.

Ce projet qui associe des associations locales porteuses d'une véritable dynamique culturelle et patrimoniale sera détaillé dans le prochain numéro.

* Les Mairies et EPCI concernés :

- ☞ La Communauté de Communes du Pays de Bidache
- ☞ Les Communes d'Arancou, Bardos, Bergouhey Viellenave, Bidache, Came, Guiche, Sames
- ☞ Le Syndicat intercommunal AEP Arancou - Bergouhey Viellenave - Labastide Villefranche
- ☞ Le SIVU Erreka Berriak
- ☞ Le Syndicat d'assainissement Adour Ursuya
- ☞ Le Syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour
- ☞ Le Syndicat intercommunal AEP de la région de Bidache

Le Mot du Président

L'année se termine avec des événements majeurs qui ont marqué notre collectivité. En 2013, les communes ont délégué l'action sociale à la collectivité avec la mise en place du CIAS et ont créé un Office de tourisme communautaire.

La mutualisation des moyens, le regroupement des forces et des idées sont favorables au bon développement des actions et par conséquent au territoire.

L'intérêt communautaire n'en est qu'à ses débuts, mais il devient incontournable pour avancer, notamment au regard de la taille de notre intercommunalité. En effet, c'est la Communauté de Communes qui représente le territoire dans la majorité des instances du Pays Basque ou qui travaille en partenariat avec les partenaires institutionnels.

Aussi, malgré des finances en berne, nous finissons l'année soudés autour d'une cause commune : développer notre Pays de Bidache.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Robert Malou

www.pays-de-bidache.fr

ENFANCE

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE

A compter du 1er janvier 2014, un nouveau règlement d'attribution des places en crèche est instauré.

Les parents devront réaliser une préinscription à la crèche, auprès de la direction.

Les critères retenus sont :

- être habitant de la Communauté de Communes ou y travailler ou être agent de la collectivité ;
- la date de préinscription ;
- la date de naissance (afin d'équilibrer les groupes d'enfants par classe d'âge) ;
- les besoins des parents (en termes de jour, de besoins régulier ou occasionnel).

La nouvelle commission d'attribution des places, constituée de 2 élus communautaires, de la directrice de la crèche et de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles, se réunira deux fois par an :

- en octobre pour les places se libérant en janvier
- en mai pour les places se libérant en septembre.

Les demandes devront être obligatoirement confirmées par courrier le mois précédant chaque commission.

Contact : Laurence Decla, directrice de la structure multi-accueil

Tél : 05 59 55 53 97 - Mail : multiaccueil@pays-de-bidache.fr

Inscription à l'ALSH

Chaque trimestre, retrouver les fiches à télécharger pour l'inscription de votre ou vos enfant(s) sur : www.pays-de-bidache.fr.

Contact : Virginie Pascouau, directrice ALSH - Tél : 05 59 55 53 51 - Mail : loisirs@pays-de-bidache.fr

LES RYTHMES SCOLAIRES : où en sommes-nous ?

Le bureau des Maires, réuni le 20 septembre dernier, a préconisé le choix du mercredi matin comme demi-journée d'école supplémentaire à compter de septembre 2014, pour l'ensemble des communes du Pays de Bidache.

De plus, il a réaffirmé :

- ↳ le maintien de l'ALSH extrascolaire en intercommunalité,
- ↳ le maintien de l'ALSH périscolaire à Guiche.

Il a proposé de :

- ↳ transformer les garderies de Bidache, Came et Bardos en ALSH périscolaires afin d'obtenir les aides de la CAF (ce qui sous-entend le recrutement de personnel pour le respect des normes d'encadrement),
- ↳ aménager des temps d'activités périscolaires sur 2 jours (soit 2 fois 1h30) afin de permettre une mutualisation des animateurs entre 2 communes,
- ↳ mettre à disposition des animateurs de l'ALSH intercommunal sur les communes.

Chaque commune écrira son projet éducatif territorial (PEDT), la Communauté de communes en écrira un autre afin de reprendre l'ensemble des PEDT et l'associera au projet de l'ALSH extrascolaire.

Les temps forts

- Réunion des maires de la CC le 20/09/13
- Réunion de la CC pour les directeurs d'école et les communes le 15/10/13
- Conseil communautaire le 21/10/13
- 1er groupe de travail piloté par la CC le 23/10/2013
- 2ième groupe de travail piloté par la CC le 04/11/2013

Ces réunions ont permis de recueillir les données de chaque Commune, de finaliser un emploi du temps commun à toutes les communes, de finaliser un questionnaire à destination des parents qui a été transmis à toutes les écoles début novembre, de travailler sur la question des transports scolaires avec le Conseil Général.

Prochaine réunion

Le 25/11/13 pour dépouiller et analyser les questionnaires, aborder la question des transports pour le mercredi midi (écoles-maisons / écoles-ALSH), aborder les questions des activités et des moyens à déployer.



LE COIN DU CIAS



Ergothérapie

Depuis le début de l'année 2013, une Equipe Spécialisée A domicile (ESA) a vu le jour sur les cantons de Bidache, La Bastide Clairence, Hasparren, Sauveterre de Béarn, Navarrenx, Salies de Béarn, Lagor, Monein, Orthez, Arthez de Béarn, Mauléon et Tardets.

Cette équipe, composée d'infirmières coordinatrices, d'une ergothérapeute et d'assistantes de soins en gérontologie, intervient auprès de personnes vivant à domicile et présentant des difficultés de mémorisation, de langage, etc., en lien avec certaines maladies évolutives, compliquant la vie quotidienne.

Pour pouvoir bénéficier de ce type de prise en charge, une prescription médicale est indispensable. La prescription prévoit 15 séances par an. Elle est entièrement prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie du bénéficiaire.

La prestation se décline en séances hebdomadaires d'une durée d'une heure, au domicile de la personne. Durant ces séances, des activités thérapeutiques sont proposées au bénéficiaire en fonction de ce qu'il aime faire (activités de loisirs et activités de vie quotidienne).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou à contacter l'ergothérapeute du service, Mlle Christine LURO, au 05.59.38.95.37.

1ère année du CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale soufflera sa première bougie au 1er janvier 2014. Présidé par Robert Malou, le CIAS assure de nouvelles missions d'action sociale pour le Pays de Bidache, et répond ainsi aux besoins de la population avec :

- ↳ la création d'une distribution alimentaire pour les plus démunis située à Bardos,
- ↳ le Service d'Aide à Domicile
- ↳ le développement de la téléassistance (voir encart ci-contre) avec une aide financière du CIAS
- ↳ l'instruction des dossiers d'Aide Sociale Légale
- ↳ l'Aide Sociale d'Urgence
- ↳ la réalisation de l'analyse des besoins sociaux du territoire

Siège du CIAS : Communauté de Communes du Pays de Bidache, 75 route de Saint Palais, 64 520 BIDACHE - Tél : 05 59 56 05 11

Bureau du Service d'Aide à Domicile : place des commerces, 64 520 BARDOS - Tél : 05 59 56 94 18

Banque alimentaire : appel à bénévoles

Il manque quelques bénévoles pour assurer la distribution alimentaire à Bardos. Il s'agit de consacrer quelques heures de votre temps, un jeudi sur deux. Nous faisons ainsi appel à toutes les bonnes volontés !

Contact : Florence Margueritte, directrice du CIAS au 05 59 56 05 60 ou mail : administration@pays-de-bidache.fr

SOCIAL

Pensez au service téléassistance !

La téléassistance est un moyen sécurisant qui permet d'obtenir une aide rapide, notamment en cas de problème médical.

Une simple pression sur un médaillon émetteur envoie

automatiquement un appel d'urgence vers un central. Un système d'écoute et de dialogue permet d'expliquer son problème sans avoir à décrocher son téléphone.

La téléassistance offre un soutien face à l'incident ou l'accident qui peut survenir au domicile.

Besoin de précisions, contactez le SAD du CIAS au 05 59 56 94 18 ou par mail sad@pays-de-bidache.fr

Ce service, en partenariat avec l'organisme « Présence verte » fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.